

Décision n° 2023-83
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL

Le Directeur général,

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Établissement public foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines et modifiant le décret n°2006-1140,

Vu l'arrêté ministériel du 18 décembre 2020 portant renouvellement du mandat du Directeur Général de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France, M. Gilles BOUVELOT,

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric LE DU, Directeur Financier, pour être administrateur du portail digital des consignations et déconsignations de la Caisse des Dépôts.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 11 juillet 2023

Fait à Paris, le 04/07/2023

Le Directeur général,
Gilles BOUVELOT

